



SIGNER UN BON DE COMMANDE A DISTANCE POUR UN VEHICULE D'OCCASION

Par franc, le 26/12/2013 à 17:49

Bonjour à tous.

Souhaitant acheter un certain type de véhicule, je me suis adressé par téléphone à un grand concessionnaire à 300 kms de chez moi. (Toulouse).

Ce dernier m'indique qu'il peut me fournir cette automobile pratiquement neuve au prix argus. Il m'a confirmé le prix et le kilométrage par mail. Il doit toutefois rapatrier le véhicule de Paris et me demande de signer un bon de commande à distance pour réserver cette voiture. Ce bon de commande sans transaction financière porterait la mention : "Sous réserves d'acceptation du véhicule par le client lors de sa venue dans notre concession".

Cette démarche est-elle légale et surtout cette seule mention est-elle suffisante pour annuler la commande si besoin ?

Merci pour vos conseils.